

# COP Occitanie | Concertation départementale

## Département des Pyrénées-Orientales

### Elements de contexte

La transition écologique est une des priorités cardinales de notre pays : c'est l'objet du travail de planification écologique, qui vise à établir un cadre national et une trajectoire de réduction de notre empreinte écologique à l'horizon 2030.

Il est important de rappeler que cette planification écologique ne comprend pas seulement l'enjeu de **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, certes indispensable pour limiter au maximum les conséquences du changement climatique. Cet enjeu est déjà en soit significatif : diviser par 2 nos émissions en 2030 par rapport à 1990. En décembre, nous avons vu qu'au niveau régional, cela impliquait de faire dans les 7 prochaines années autant d'effort que dans les 30 dernières, et que ces efforts concernaient l'ensemble des secteurs d'activité : Mobilités, logement, énergie, industrie, déchets, ...

Mais la planification écologique c'est aussi construire une stratégie et agir pour :

- **Préserver et restaurer de la biodiversité**, qui subit déjà les effets d'une vague d'extinction massive – extinction qui pourrait avoir des effets majeurs sur nos conditions de vie tant elles sont liées à l'environnement qui nous entoure.
- Agir aussi pour **gérer plus durablement nos ressources**, parmi lesquelles la ressource en eau : l'été 2022, qui a été le plus sec depuis 2000, serait un été normal en fin de siècle selon notre trajectoire nationale. Il est donc indispensable de construire ensemble la stratégie et de mettre en œuvre les solutions pour prélever efficacement ces ressources centrales.
- Enfin, la planification écologique, c'est aussi s'adapter à un réchauffement climatique qui pourrait atteindre +4°C d'ici à 2100, pour anticiper les conséquences inévitables de celui-ci – et ce malgré l'ampleur de nos efforts de décarbonation. On l'a vu en 2023, année la plus chaude jamais enregistrée : nous sommes déjà à +1,5°C pour la France (1,8°C pour l'Occitanie).

Réduction des émissions de GES, préservation de la biodiversité, des ressources et adaptation au changement climatique, ce sont bien les 4 piliers de la planification écologique. Autant de défis qui nous impliquent tous, à travers tous les secteurs d'activité et tous les champs de notre vie quotidienne et professionnelle.

Depuis le 30 novembre dernier, la COP Occitanie a pour vocation de porter cet effort de planification écologique au niveau régional, et au niveau de notre département. On peut en résumer le déploiement en deux mots : accélération et transversalité.

- **Accélération** : Nous l'avons vu en décembre, la COP Occitanie a permis la définition d'objectifs secteur par secteur, pour chaque enjeu, de manière à ce que l'on puisse chacun s'approprier la marche à franchir pour atteindre notre ambition à 2030. A partir de ces objectifs, et de vos retours – lors des concertations départementales mais aussi à travers les questionnaires -, ont pu être définies des priorités d'actions pour l'Occitanie qui sont soumises au débat aujourd'hui. Alors que la réunion de décembre, et le questionnaire qui vous avait été transmis par ailleurs, visait à faire un état des lieux de « Où en sommes-nous sur chacun des sujets ? – sur les transports, sur la biodiversité, sur le logement – en recensant les actions menées entre 2019 et 2023, **il s'agit désormais** :
  - d'imaginer de manière massive des solutions, des projets concrets – activables rapidement et qui permettront de répondre à nos objectifs à court terme, sur les 6 prochaines années ;
  - de se donner collectivement les moyens pour accélérer l'aboutissement de ces projets et leur massification sur le territoire, d'identifier les facteurs de réussite, les besoins, les synergies entre acteurs.

## Accélérer, est donc le premier objectif.

- Second objectif : **Faire preuve de transversalité**. La planification écologique comprend plusieurs enjeux – tous centraux - et recouvrent l'ensemble des secteurs d'activité : transport, logement, agriculture, forêts, eau, déchets, énergie ... Les collectivités sont au cœur de tous ces secteurs sans distinction. Or chaque secteur peut avoir un impact, ou au contraire des synergies avec un autre.

---

### Les étapes de la COP Occitanie – *diaporama P3*

Nous nous situons aujourd'hui à une étape clé de la COP Occitanie. Pour rappel, cette démarche se décompose en 4 phases : la concertation, l'analyse, le débat sur les actions et l'élaboration de la feuille de route. Depuis son lancement le 30 novembre dernier :

- La COP Occitanie a débuté par une **phase de concertation** des parties prenantes :

En décembre dernier, des réunions de concertation départementale ont été organisées pour **recenser les actions en cours** et **sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux autour de la planification écologique**. Vous avez été nombreuses et nombreux à y participer, ainsi qu'à contribuer aux questionnaires..

Grâce à vos contributions, plus de 6000 actions menées entre 2019 et 2023 en faveur de la planification écologique ont été recensées. La dynamique de la région est donc pleinement engagée. Entre janvier et mars, l'ensemble de vos réponses ont été analysées par neuf groupes de travail. Ces neuf groupes de travail reflétaient la transversalité de la planification écologique. Il s'agissait des thématiques :

1. Mobilités
2. Logement/Aménagement
3. Energie
4. Industrie
5. Forêts
6. Agriculture
7. Biodiversité
8. Eau
9. Déchets

Ces groupes de travail étaient composés de services de l'Etat, de la Région, d'acteurs économiques et associatifs régionaux, ainsi que de collectivités.

Les analyses menées par les groupes de travail sur la base de vos réponses aux questionnaires, de vos retours lors des concertations de décembre, ont été menées levier par levier, au regard des trajectoires régionales et des objectifs de la COP afin d'identifier des priorités régionales d'action : c'est-à-dire des axes de travail sur lesquels il est nécessaire de renforcer, de massifier l'action pour atteindre nos objectifs à 2030.

Les priorités sont présentées au sein d'un diagnostic territorial, que vous pourrez ? pouvez retrouver en ligne sur le site de la COP Occitanie.

- Aujourd'hui, il faut nous approprier collectivement ces axes de travail dans le but de **faire émerger, si possible massivement, des nouveaux projets** en phase avec les priorités identifiées pour accélérer l'action sur les sujets qui ont l'impact le plus important.

- Ces projets, auront vocation à intégrer la feuille de route de la COP à l'horizon 2030. Elle vise deux objectifs : (i) fixer le cadre des actions types prioritaires à massifier pour atteindre nos objectifs à 2030, de manière à guider les efforts de chacun en matière d'accompagnement, de financement, de sensibilisation et (ii) recenser l'ensemble des projets permettant de contribuer à court terme et de manière importante à la trajectoire dans un plan d'action qui sera suivi régulièrement par l'ensemble des parties prenantes de la COP : services de l'Etat, de la Région, opérateurs.... Cette feuille de route fixera aussi un premier jalon, de premiers objectifs à atteindre, un premier volume de réalisations concrètes à faire atterrir dès l'année prochaine. Cette feuille de route vous sera partagée en septembre 2024.

## 1. – La concertation départementale pour faire émerger de nouveaux projets – *diaporama P4*

Cette concertation vise dans un premier temps à partager et à nous approprier collectivement les priorités d'action définies par le niveau régional.

Il s'agit ensuite, de faire émerger collectivement des idées de projets concrets, en phase avec les enjeux et priorités de la planification écologique, que vous pourrez porter sur le territoire.

Il peut s'agir :

- Soit d'un projet **nouveau**, qui participent à la planification et qui serait à faire émerger, par exemple dans le cadre des futurs CRTE ;
- Soit d'un projet déjà identifié, **en cours de conception**, qui doit être débloqué ou accéléré en proposant des financements, de l'ingénierie. En particulier, les projets ayant besoin d'un appui pour surmonter un blocage sur un territoire sont à identifier en priorité.
- Soit d'un projet déjà réalisé ou en cours, exemplaire, qui aurait vocation à être « **massifié** » et dupliqué dans d'autres territoires. Il peut alors s'agir de certains projets remontés dans la concertation de décembre.

Le SGPE (secrétariat général à la planification écologique) a proposé quelques exemples de caractéristiques que devaient avoir les projets de la feuille de route de la COP. Un tel projet doit être :

- > **concret**, territorialement positionné (sur une commune etc.), et avec un maître d'ouvrage clairement identifié
- > sa mise en œuvre repose sur la mobilisation de plusieurs acteurs du territoire identifié. Ce peut être l'Etat, la Région, d'autres collectivités, ou tout autre opérateur. C'est toute l'utilité du plan d'action de la feuille de route : mettre en visibilité les projets collectifs pour en accélérer la mise en œuvre.
- > **positionné dans le temps**, avec de premières étapes à court terme (sous 1 an) et une finalisation d'ici à 2030. Ces étapes pourront dépendre du stade de validation du projet et pourront impliquer d'autres parties prenantes éventuelles : pour un projet dont l'idée vient d'émerger, il pourra s'agir d'un premier échange avec d'éventuels services qui pourraient apporter leur aide, pour des projets plus matures, voire déjà inclus dans les CRTE, il pourrait s'agir de la clôture de leur financement.
- > avec **des impacts significatifs** (une évaluation a minima qualitative doit pouvoir être faite).
- > clairement **lié à une thématique de transition écologique** débattue dans le cadre de la COP régionale, voire si possible à une priorité d'action régionale. De plus, ces projets ne doivent pas être contraires aux cibles d'autres leviers de la planification écologique.

Mais il ne s'agira pas que de proposer de nouveaux projets : il est aussi important de partager les facteurs indispensables à la réussite de ces projets, les jalons à dépasser, les besoins auxquels répondre dans les premières étapes à court terme pour concrétiser leur accélération et leur atterrissage

Une plateforme de recensement via le site démarches simplifiées des nouveaux projets et actions sera ouverte jusqu'au 24 juin 2024. Cette plateforme vous laissera la possibilité de préciser vos idées ou d'en partager de nouvelles. Nous vous encourageons à partager, à travers cette plateforme, les nouveaux projets les plus significatifs que vous pourriez mettre en œuvre dans les années à venir et idéalement les besoins pour faire émerger ces projets et les quelques jalons principaux qui favoriseront leur suivi.

L'ensemble des projets ainsi proposés pourront intégrer – après avis de la préfecture de département - le plan d'action de la feuille de route. Ces projets bénéficieront ainsi d'une mise en visibilité auprès de l'ensemble des parties prenantes de la COP Occitanie (services de l'Etat, de la Région, opérateurs, ...), qui pourront leur apporter plus facilement des accompagnements, des financements, ... , et pourront éventuellement débloquer les situations, etc . Toutes ces parties prenantes analyseront en effet les projets remontés pour les intégrer à la première version de la feuille de route, qui vous sera partagée en septembre.

De plus, ces projets, au même titre que la feuille de route, seront ainsi régulièrement suivis par les partenaires pour s'assurer de la vitesse de leur mise en œuvre, des réponses apportées aux besoins identifiés dans les « prochaines étapes » de chaque projet. Les projets ainsi identifiés pourront aussi venir enrichir les démarches territoriales : des travaux sont en cours et devraient aboutir prochainement pour établir l'articulation entre les projets de cette feuille de route et les futurs CRTE.

---

### **– Présentation du diagnostic –** *diaporama P7*

La démarche de planification écologique au niveau régional commence par le constat simple suivant : Pour pouvoir passer à l'action, il faut d'abord pouvoir partager le diagnostic. C'était tout l'intérêt de la première étape de la COP, qui s'est déroulée entre décembre 2023 et février 2024. Il s'agissait d'aboutir à une vision commune sur deux points :

- Quelle est l'ampleur de la marche à franchir, entre 2023 et 2030, pour répondre aux enjeux climatiques et environnementaux ? Bien sûr, il ne s'agit pas juste d'objectifs généraux, mais bien de voir si les trajectoires, leviers d'action par leviers d'action sont suffisantes : A quel point la marche est haute sur les véhicules électriques, sur la rénovation des logements, sur la décarbonation industrielle, le développement d'aires protégées ou le traitement des déchets... ?
- Quelles actions sont déjà menées pour répondre à cette marche, et pourraient en inspirer de nouvelles ?

Comme cela a déjà été présenté, ce diagnostic, construit à partir de vos retours, ont permis aux 9 groupes de travail thématiques d'identifier un ensemble de priorités régionales, c'est-à-dire d'axes sur lesquels il convient de concentrer le passage à l'action, de proposer rapidement une accélération des projets qui y contribuent pour pouvoir atteindre nos objectifs à 2030. Autant vous dire que les priorités identifiées par ces groupes de travail sont assez nombreuses, tant la marche à franchir est élevée.

Les éléments de ce diagnostic sont disponibles en ligne, sur le site de la DREAL ainsi que sur le site internet des services de l'État des Pyrénées-Orientales. J'vous êtes invité à le consulter, soit sous sa forme de synthèse, soit sous sa forme plus détaillée, levier par levier. Ces éléments offrent une vision panoramique de ce que représente la planification écologique.

L'objectif est de vous partager un aperçu de ce panorama, de l'ampleur des actions et objectifs pris en compte par la planification écologique. En particulier, sur la page 7 du diaporam, vous pouvez voir quelques mots-clés qui illustrent les priorités régionales identifiées sur chaque thématique, ce qui est représentatif de la diversité et de la spécificité des sujets que l'on cherche à couvrir à travers le travail de la COP.

Quelques enseignements principaux peuvent être tirés de l'ensemble des réponses des collectivités au questionnaire de décembre :

- Tout d'abord, on a pu observer que, les actions qui relèvent directement du champ de compétences des collectivités sont généralement celles sur lesquelles elles estiment être les plus pertinentes. L'effet pervers de cette corrélation est que des actions de sensibilisation, ou de

communication ont généralement été peu perçues comme pertinentes par les collectivités, alors qu'elles représentent de vrais leviers d'action pour accélérer la mobilisation collective.

- En complément, les collectivités de la région se sont positionnées sur de nombreuses actions relevant du « petit geste » mais encore insuffisantes au regard des enjeux, au contraire d'actions moins nombreuses mais plus structurantes. Ainsi, dans le top 10 des actions déjà mises en œuvre par les EPCI et les communes on retrouve les mesures de sobriété dans le parc des bâtiments publics (température de chauffage, etc.), les actions d'efficacité énergétique et de sobriété pour l'éclairage public ou les actions d'amélioration de la collecte et du tri des déchets. Au regard des trajectoires actuelles, qui exigent un renforcement important de l'effort, il convient de massifier significativement l'ensemble de ces petits gestes pour répondre aux ambitions de la planification écologique.

---

## – Présentation du diagnostic – *diaporama P8*

### I - Premiers sujets : Mieux se déplacer, se loger et mieux utiliser l'énergie.

Les réponses des collectivités sur ces sujets sont très nombreuses : il s'agit des sujets les plus pertinents sur lequel leur action est la plus forte.

#### Se déplacer

Le secteur des transports est la principale source d'émission de GES en Occitanie, et représente 42 % des émissions de GES d'Occitanie (contre seulement 32 % au niveau national). C'est aussi généralement soit la 1<sup>ère</sup>, soit la deuxième source d'émission la plus importante quel que soit le département. Ces émissions sont liées en grande partie à une forte utilisation des véhicules thermiques individuels

Le GT a dégagé 3 axes majeurs d'actions :

- Privilégier le développement du **report modal** et **l'intermodalité**, en tenant bien compte des besoins spécifiques de mobilité de chaque territoire (territoires ruraux, littoral avec opportunité d'utilisation des voies d'eau et aires urbaines des grandes métropoles).
- Accompagner la **sobriété du parc de véhicules** et sa **décarbonation** : Cela dépend non seulement des véhicules en eux-mêmes, mais aussi des infrastructures qui permettent au parc d'évoluer : installation de bornes de recharge, stationnement (avec éventuellement une tarification incitative)
- Rendre **l'usager acteur de ses déplacements**. Pour encourager ce sujet, les actions identifiées par le GT consistent en
  - des mesures de communication et de sensibilisation aux bonnes pratiques et aux modes alternatifs à la voiture ?,
  - la mise en place de voiries cyclables et d'infrastructures de stationnement pour vélo,
  - des politiques d'aménagement du territoire telles que la relocalisation ou la réouverture de services

#### Se loger

Le groupe thématique en question a jugé prioritaire de se concentrer sur les volets de sobriété à la fois thermique et foncière :

- **Sur le sujet de la sobriété thermique, la rénovation des logements, mais aussi des bâtiments tertiaires, a en effet été identifié comme l'axe de travail prioritaire sur lequel renforcer l'action.** En Occitanie, 10 % des 3 millions de résidences principales sont classées en étiquette énergétique F et G, et ce taux s'élève à 26 % si on compte les étiquettes E.

Les actions pour répondre à cette problématique sont nombreuses :

- Etre sobre dans l'usage de son chauffage ou de son éclairage,
- Rénover pour améliorer la performance énergétique de son bâtiment. Cela concerne non seulement le logement, où les problématiques des copropriétés et du reste à charge ont été identifiées comme prioritaires, mais aussi le bâtiment tertiaire. Ce levier a semble-t-il été très plébiscité par les collectivités qui jugent leur effet de levier comme important sur ce sujet.

- **Sur le sujet de la sobriété foncière, il s'agit de mettre en œuvre une stratégie foncière sobre et durable**, avec une intégration progressive du ZAN dans les SCOT et PLUi.

## Energie

Le développement des énergies renouvelables (EnR) est un levier majeur pour répondre aux ambitions régionales de décarbonation, tout en contribuant à renforcer la souveraineté énergétique du territoire. Les objectifs régionaux, fixés dans le SRADDET, sont conformes à l'ambition de neutralité carbone en 2050. La dynamique de projets s'améliore globalement mais reste inférieure à celle requise pour atteindre les objectifs.

Pour la production d'énergie, et plus particulièrement le développement des énergies renouvelables

- Pour le **photovoltaïque**, et c'est à souligner, la forte dynamique observée ces dernières années devrait permettre de répondre aux objectifs.
- C'est moins le cas pour le développement de l'**éolien**, qui a observé un plateau de production entre 2018 et 2022 ;
- Mais le GT a principalement observé que 2 autres leviers importants devaient être significativement renforcés au sein des territoires :
  - Le **biogaz** : pour lequel pour atteindre l'ambition régionale à 2030, il est nécessaire de multiplier par 10 la production de 2020
  - Les **réseaux de chaleurs**, qui offrent une autre perspective de décarbonation, dans le secteur du logement.

Le ressenti, dans les questionnaires, de l'ampleur de l'action des collectivités sur ces énergies est globalement très optimiste, au regard de la marche à franchir, et tout particulièrement sur le sujet du biogaz.

Toutes les EnR étant à renforcer, le groupe de travail a plutôt identifié deux axes de travail transverses à aborder au niveau de chaque territoire :

- **Comment faire émerger et soutenir le développement des projets d'énergie renouvelable au niveau des territoires**
  - Au regard des diversités des énergies (éolien, photovoltaïque, biogaz, réseaux de chaleurs décarbonés et géothermie), il existe une solution pour chaque collectivité, sous réserve d'avoir les accompagnements et financements appropriés : l'exemple du biogaz est à ce titre parlant : installation de méthanisation industrielle, à partir du traitement des déchets pour les territoires urbains ou méthanisation des boues de STEP, installation agricole pour les territoires plus ruraux... les possibilités sont multiples.
  - L'opportunité de projets en autoconsommation pour les collectivités peut également être saisie
- **Comment favoriser l'acceptabilité locale des projets EnR et valoriser leurs bénéfices pour le territoire ?**

Le GT a ainsi mis en avant l'intérêt de regarder, au niveau des collectivités, la mise en place de certaines actions comme :

- Mesures de communication et de transparence autour du développement local des EnR
- Participation financière ou EnR citoyenne
- Elaboration partagée de la stratégie énergétique locale

---

– **Présentation du diagnostic** – *diaporama P9*

## **II - Deuxième grand sujet : Mieux produire et valoriser**

### Industrie

Les émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel en Occitanie sont de l'ordre 3,5 MtCO<sub>2</sub>eq et le secteur doit répondre à un objectif de réduction fixé à -40 % d'ici 2030 par rapport à 2019.

On distingue trois typologies d'acteurs :

- les **cimenteries** (40 %) : des projets sont menés directement entre l'Etat et les 3 cimenteries régionales
- les **gros émetteurs industriels régionaux** (35 %) : 68 sites > 2000 tCO<sub>2</sub>eq/an, qui font l'objet d'une approche individualisée au niveau régional
- les **acteurs industriels diffus – qui est la tranche pertinente au niveau des territoires** : cette cible représente plusieurs milliers d'entreprises industrielles, qui individuellement génèrent 2000 tCO<sub>2</sub>eq/an, mais collectivement pèsent pour environ 25% des émissions régionales. Pour ces acteurs, la dynamique actuelle est largement insuffisante et peu d'actions sont menées : la dynamique est donc à renforcer pour les engager dans la décarbonation de leurs process

Un enjeu identifié par le GT pour renforcer l'action de ces acteurs diffus est de renforcer la lisibilité et l'articulation de l'offre des dispositifs régionaux, nationaux et européens à destination des PME. C'est en particulier sur le grand nombre d'acteurs industriels diffus que les collectivités ont un rôle à jouer, notamment en termes d'animation locale.

## Déchets

Le volet Déchets est déjà pris en compte dans nombre de plans régionaux : le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), volet déchet du SRADDET ou encore le Plan Régional pour l'Économie Circulaire (PRAEC). Pour autant, le travail de planification écologique offre une opportunité d'accélération des actions concrètes en faveur d'une meilleure gestion et valorisation de nos déchets.

A partir des retours des collectivités, le groupe de travail sur le sujet a distingué d'un côté les leviers pour lesquels l'évolution est satisfaisante si les efforts sont maintenus, et ceux sur lesquels il convient de se focaliser avec des actions prioritaires :

- **Il s'agit de poursuivre l'action sur les leviers où la dynamique régionale est lancée et l'évolution satisfaisante, à savoir :**
  - La collecte des bouteilles plastiques : L'objectif de 90 % de collecte des bouteilles en plastique devrait ainsi être atteint dès 2030
  - La valorisation de la matière déchet, par exemple en encourageant la recherche de nouveaux débouchés pour les matériaux inertes recyclés et en développant les débouchés dans la construction et les travaux publics
  - Le captage de méthane dans les installations de stockage de déchets non dangereux
- **Le groupe de travail a au contraire indiqué l'importance d'accélérer l'action sur les sujets**
  - De la sobriété de matière, c'est-à-dire la diminution de la quantité de déchets produite par habitant – même si la situation est très hétérogène d'un département à l'autre. Sur ce sujet, la prévention est un levier majeur à la main des collectivités.
  - Le transport des déchets, en développant des modes de collecte alternatifs ou l'utilisation de véhicules peu ou pas émetteurs ;
  - Le tri à la source des biodéchets, qui permettrait de réduire significativement le volume d'ordure résiduel. La mise en œuvre de Plans Locaux de prévention des déchets ménagers ou assimilés est stratégique pour encourager l'action sur ce sujet.

## **– Présentation du diagnostic**

---

### **III - Enfin, troisième catégorie de sujets : Mieux préserver le vivant et mieux se nourrir – diaporama P10**

#### **Biodiversité**

L'Occitanie dispose d'un patrimoine naturel unique, qui en fait une des régions de France métropolitaine les plus riches en matière de biodiversité. Richesse fragilisée par la croissance démographique, une pression anthropique, une pression touristique et une artificialisation des sols et aussi le changement climatique qui contribuent à son érosion.

Il faut aussi noter que la biodiversité est un enjeu éminemment transversal : elle croise la plupart des thématiques évoquées précédemment : agriculture, énergie, transports, déchets, etc.

Les leviers identifiés pour préserver la biodiversité ont été jugés comme tous prioritaires. Il s'agit :

- **Un , d'augmenter les surfaces en aires protégées :**

- Aujourd'hui, l'objectif de développement d'aires protégées est globalement atteint sur la région, avec 36 % de la surface de la région en aire de protection (pour un objectif de 30 %). Pour autant, l'autre objectif de 10 % de protection forte est encore loin d'être atteint : nous en sommes aujourd'hui à 2,3 %, même en prenant en compte les futures extensions et créations d'aires protégées en cours de réflexion . La marche à franchir est donc significative !
- Cela nécessitera une plus grande mobilisation des collectivités pour proposer des sites « classables » en protection forte (ZPF) et une diversification des outils de classement pour démultiplier les surfaces.
- **Deux, d'améliorer la connectivité des continuités écologiques en résorbant les discontinuités, ou points noirs :**
  - Des travaux d'identification de points noirs (c'est-à-dire de ruptures des trames verte et bleue) sont en cours en Occitanie
  - Les résultats d'un travail de priorisation de ces points noirs sont attendus pour 2025, pour encourager leur résorption.
  - On estime à environ 95 000 points noirs distincts pour les seules infrastructures de transports
- **Trois, de restaurer les habitats dégradés :** L'objectif ambitieux (mentionné dans la stratégie régionale biodiversité) d'arriver à renaturer 20 % des espaces dégradés d'ici 2030 nécessite une grande mobilisation des collectivités pour proposer des sites dont la restauration pourra être accompagnée soit en tant que tel, soit dans le cadre de mesures compensatoires.
- **Enfin, quatre, de réduire les pressions qui pèsent sur la biodiversité :** artificialisation, sur les ressources, d'invasions biologiques, de pollution

## Eau

La ressource en eau répond à de nombreux usages et présente des enjeux de quantité et de qualité ; elle est particulièrement vulnérable du fait du changement climatique en Occitanie.

Les collectivités jugent dans leur majorité être mobilisées sur la gestion de l'eau, mais estiment globalement l'ampleur de leur action insuffisante.

3 leviers sont considérés prioritaires par le groupe de travail dédié :

- **Accompagner la sobriété dans les usages :** les usages les plus importants sont dans l'ordre : irrigation, eau potable et industrie pour lesquelles plusieurs types d'actions sont envisageables, soit de suivi des prélèvements, soit d'accompagnement. Les réponses aux questionnaires indiquent que les collectivités ont souvent besoin de mieux connaître et suivre les utilisations de la ressource en eau afin de mieux accompagner les mesures de sobriété (par exemple, au niveau des copropriétés ou des acteurs économiques).
- **Protéger les zones de captage**
- **Résorber les points noirs de continuité des cours d'eau :** l'action prioritaire est la restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau

Au-delà de ces 3 leviers, la question de l'imperméabilisation des sols (ZAN) est elle aussi centrale pour la gestion de la ressource en eau.

## Forêts

De manière générale, d'après les réponses que vous nous avez transmises : les collectivités ont des difficultés pour se positionner sur la thématique de la gestion des forêts qui est d'ordre systémique et globalement hors de leur champ de compétence direct lorsqu'elles ne sont pas propriétaires. Néanmoins, elles peuvent engager de nombreuses actions en partenariat, tant en matière de **gestion durable** que d'**appui à la filière** pour renforcer le rôle de puits de carbone des forêts et du bois.

Les leviers retenus sont nombreux, du fait de la diversité des situations sur le territoire occitan. A titre d'exemple, des actions en matière :

- de **Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI)**,
- d'**usage du bois-matériau** dans les constructions publiques,
- ou encore de **mise en gestion de forêts**

...sont des impératifs à amplifier ou à initier, en transversalité avec d'autres thématiques, notamment l'énergie et le logement.

## **Agriculture**

Sur ce volet, de nombreux leviers ont été proposés par le SGPE. Le GT « mieux produire dans l'agriculture et mieux se nourrir » co-piloté par la DRAAF Occitanie et la Région, en lien avec la Chambre régionale d'agriculture s'est astreint à, d'une part, consolider les données disponibles sur les différents leviers identifiés par le Secrétariat Général à la Planification Écologique afin de pouvoir identifier le champ du possible des trajectoires pour réduire les GES sur la base des dynamiques constatées sur le territoire et d'autre part à se donner les moyens d'actualiser le scénario prospectif CLIMAGRI.

Dans ce cadre, plusieurs volets ont fait l'objet d'une étude plus poussée.

- Changement de pratiques de fertilisation azotée
- Aller vers un élevage plus durable ;
- Sortie des énergies fossiles pour les bâtiments et les engins agricoles
- Développement des pratiques stockantes, qui pourraient être mises en œuvre à travers :
  - le doublement de la couverture des sols avec des cultures intermédiaires (- 12 kt de CO<sub>2</sub>eq) ;
  - la multiplication par 10 des terres arables en agroforesterie (- 6 kt CO<sub>2</sub>eq) ;
  - l'augmentation de 8 % à 10 % de terres arables (- 2 ktCO<sub>2</sub>eq) ;
  - la généralisation de l'enherbement des cultures pérennes (- 18 ktCO<sub>2</sub>eq).

Il s'agit ici d'hypothèses et il peut être envisagé d'autres solutions permettant de développer le stock de carbone des sols

- Entretien et plantation des haies
- Réduction de l'usage des produits phytosanitaires
- Développement de l'agriculture bio et HVE (haute valeur environnementale)
- Respect des critères de la loi Egalim dans les cantines : il s'agit alors de mieux consommer.

Cette présentation vous donne un premier aperçu de l'étendu des chantiers sur lesquels il est possible d'accélérer l'action. Maintenant que le cadre des possibles est posé, la prochaine partie consiste à identifier vos projets, vos actions, qui sont les briques indispensables pour atteindre collectivement nos objectifs.

### **- Les prochaines étapes de la COP Occitanie – diaporama P11**

L'implication des acteurs de notre département, élus, entreprises, syndicats et associations, dans la transition écologique est à noter.

La richesse des différents échanges menés ces derniers mois tient aux regards croisés qu'il nous a été possible de porter d'un projet à l'autre, d'un territoire à l'autre, d'un acteur à l'autre. Les expériences, les expertises et les sensibilités partagées permettent d'enrichir mutuellement nos visions de la transition écologique, et ainsi de faire mûrir nos projets et leur faire prendre corps.

Les projets identifiés notamment au travers des CRTE vont servir à nourrir le plan d'action de la feuille de route à 2030. Nous vous encourageons à enrichir, ce plan d'action en précisant vos idées voire en proposant de nouveaux projets à travers la plateforme de recensement des nouveaux projets qui sera ouverte jusqu'au 24 juin.

Il est important de poursuivre la dynamique d'idéation, d'échange avec les partenaires locaux sur les besoins et les solutions concrètes à apporter pour y répondre.

Cet été, une première version de la feuille de route sera établie, puis sa version finale sera adressée par le préfet de région au secrétaire général à la planification écologique (SGPE), placé auprès du premier ministre, ainsi qu'au commissaire général du développement durable (CGDD), rattaché auprès du ministre de la transition écologique. Une réunion de partage et mise en consultation de cette feuille de route sera organisée en septembre, sous la forme d'une nouvelle COP régionale.